



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>8291</b>	De <b>M. Laurent Garcia</b> ( Mouvement Démocrate et apparentés - Meurthe-et-Moselle )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur, recherche et innovation		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur, recherche et innovation
<b>Rubrique</b> >enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> >La formation des étudiants aux enjeux climatiques	<b>Analyse</b> > La formation des étudiants aux enjeux climatiques.
Question publiée au JO le : <b>15/05/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>06/11/2018</b> page : <b>9976</b> Date de renouvellement : <b>09/10/2018</b>		

### Texte de la question

M. Laurent Garcia attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la formation des étudiants aux enjeux climatiques. La Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (StraNES), prévue par la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche et publiée en septembre 2015, indique que l'ensemble des étudiants doit pouvoir bénéficier d'éléments de formation aux enjeux du développement durable. Trois ans après la COP21 et alors que la lutte contre le dérèglement climatique va être constitutionnalisée, l'objectif n'est pas atteint, et ce pour deux raisons essentielles. D'une part, l'emploi du terme « développement durable » est problématique car il ne donne aucune indication précise sur les notions devant être enseignées. Le cours peut donc porter sur les questions de responsabilité, d'éthique ou encore d'inégalités sociales sans qu'une priorisation soit établie. Pourtant, il semble indispensable que les problématiques environnementales fassent systématiquement partie des enseignements délivrés. Par ailleurs, le consensus scientifique étant établi sur le climat, ce grâce aux travaux menés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) depuis 1988, il paraît pertinent que cet enjeu constitue le point central d'une formation aux problématiques environnementales. D'autre part, on constate actuellement que seule une minorité d'étudiants inscrits dans des filières dédiées abordent effectivement ces problématiques. Il n'existe aujourd'hui aucune donnée sur la formation aux enjeux environnementaux des étudiants en formation généraliste. Les seules informations existantes sont celles issues du travail mené par le Commissariat général au développement durable (CGDD) et portent sur les formations environnementales. À l'heure où, selon une étude de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), 47 % des jeunes considèrent le changement climatique comme le problème environnemental le plus préoccupant, où ils s'interrogent sur leur avenir dans la société et sur le sens de leur vie professionnelle, leur fournir des éléments de formation sur ce sujet semble primordial. Il lui demande donc de quelle manière le ministère compte se saisir de ce sujet afin qu'*in fine*, l'ensemble des étudiants, notamment des filières généralistes, soient correctement formés à l'enjeu climatique ; condition préalable à la réalisation du défi que constitue la transition énergétique.

### Texte de la réponse

Le périmètre des métiers concernés par les problématiques du développement durable est plus large que celui des seules "professions vertes". Il s'agit d'éducation au développement durable (EDD), et de sa mise en œuvre dans les formations de l'enseignement supérieur. Ces problématiques font désormais pleinement partie des cahiers des

charges de la rénovation et de la création des diplômes. A tous les niveaux de formation, des formations traitent d'EDD. L'EDD est pris en compte systématiquement dans les programmes pédagogiques des DUT, ou les référentiels de compétences de l'ingénieur. Les spécialités de BTS intègrent progressivement, au fur et à mesure de leur révision, des problématiques et savoirs liés à l'environnement. Pour les mentions de licences, sont inscrites dans les référentiels nationaux, les compétences suivantes : « Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale - Identifier, sur les plans spatial, social, économique et culturel, les grands enjeux environnementaux - Caractériser l'organisation, le fonctionnement et l'interaction de l'environnement et des sociétés à différentes échelles ». Ce sujet est tout particulièrement porté par les masters de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) dans lesquels il est pleinement développé. L'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF prévoit, en son article 2, un tronc commun pour tous les étudiants des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), qui doit permettre entre autres une appropriation des thèmes d'éducation transversaux et des grands sujets sociétaux, dont "l'éducation à l'environnement et au développement durable". L'Université virtuelle environnement et développement durable (UVED), créée en juin 2005, est une des sept "universités numériques thématiques" soutenues par le ministère. L'objectif de cette fondation est de produire et de mettre à disposition des compléments de cours directement utilisables par les étudiants, d'offrir aux enseignants et formateurs des contenus pour les aider à construire et enrichir leurs enseignements et d'apporter aux divers acteurs de l'EDD comme au grand public des informations fiables et des contenus pédagogiques labellisés qui contribuent à la formation tout au long de la vie. L'ensemble des MOOC produits et coordonnés par l'UVED ainsi que toutes les vidéos sur le changement climatique associées aux MOOC sont disponibles en libre accès sur le portail de l'UVED (<https://www.uved.fr/fiche/ressource/1073/>), sur Canal-UVED ([https://www.canal-u.tv/producteurs/canal\\_uved/mooc\\_causes\\_et\\_enjeux\\_du\\_changement\\_climatique](https://www.canal-u.tv/producteurs/canal_uved/mooc_causes_et_enjeux_du_changement_climatique)) et sur Youtube UVED. La plateforme FUN-MOOC, lancée en 2013, recense, quant à elle, une trentaine de MOOC produits par les établissements d'enseignement supérieur ayant trait à différents aspects du développement durable. Dans le cadre d'un processus continu d'amélioration voulu par l'article 55 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 dite "Grenelle 1", 20 établissements de l'enseignement supérieur, écoles et universités, ont franchi une étape supplémentaire depuis 2015, en s'engageant dans une démarche de labellisation Développement Durable & Responsabilité Sociétale (DD & RS). De plus, le ministère chargé de l'enseignement supérieur soutient de nombreuses initiatives étudiantes, dont par exemple, la Semaine Etudiante du Développement Durable (2 au 8 avril 2018) ou le Concours Génération Développement Durable (14ème édition, remise des prix le 12 juin 2018).